

Comités du conseil

COMITÉ	MEMBRES*	PRINCIPALES RESPONSABILITÉS
Comité de gouvernance	Cherie L. Brant (présidente) John B. MacIntyre Nathalie M. Palladitcheff Nancy G. Tower Mary A. Winston	Être responsable de la gouvernance à la Banque : • Trouver des personnes qualifiées pour siéger au conseil, recommander ces personnes au conseil comme candidats aux postes d'administrateurs à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et recommander des candidats pour combler les vacances au conseil qui surviennent entre les assemblées des actionnaires. • Élaborer et recommander au conseil un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique, visant à favoriser une saine culture de gouvernance à la Banque. • S'assurer que la Banque communique efficacement avec ses actionnaires, les autres parties intéressées et le public, à la fois de façon proactive et responsable. • Superviser la conformité de la Banque à son objet et sa stratégie, son rendement et sa communication de l'information en matière de responsabilité d'entreprise sur les questions de durabilité. • Superviser la gouvernance des filiales à l'échelle de la Banque. • Surveiller les risques liés à la conduite à l'échelle de l'entreprise et les plaintes à l'échelle de l'entreprise et agir à titre de comité de révision pour la Banque et certaines de ses filiales canadiennes qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale. • Surveiller l'établissement et le maintien de politiques relatives au respect par la Banque des dispositions en matière de protection des consommateurs du Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers (« Cadre »). • Surveiller l'évaluation du conseil et des comités.

COMITÉ	MEMBRES*	PRINCIPALES RESPONSABILITÉS
Comité des ressources humaines	Ayman Antoun (président) John B. MacIntyre Nathalie M. Palladitcheff Frank J. Pearn Ajay K. Virmani	Être responsable de l'évaluation du rendement, de la rémunération et de la planification de la relève de la direction : • S'acquitter, et aider le conseil d'administration à s'acquitter, de la responsabilité du conseil d'administration en ce qui a trait au leadership, à la gestion des ressources humaines et à la rémunération, de la manière énoncée dans la présente charte. • Établir pour le chef de la direction des objectifs d'entreprise et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs. • Recommander la rémunération du chef de la direction au conseil d'administration pour qu'il l'approuve et examiner et approuver la rémunération de certains cadres supérieurs. • Surveiller la stratégie, les plans, les politiques et les pratiques en matière de rémunération de la Banque pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux principes et normes d'application de saines pratiques de rémunération du Conseil de stabilité financière, y compris une bonne prise en compte des risques. • Superviser un processus solide de développement et de planification des compétences comprenant l'examen et l'approbation des plans de relève pour les postes de cadres supérieurs et de chefs des fonctions de contrôle. • Étudier et recommander au conseil d'administration aux fins d'approbation le plan de relève pour le chef de la direction. • Produire un rapport sur la rémunération qui sera publié dans la circulaire de procuration de la direction annuelle de la Banque, et examiner au besoin toute autre information importante de nature publique concernant la rémunération. • Surveiller la stratégie, la structure et la gestion des régimes d'avantages, d'épargne-retraite et de pension de la Banque.
Comité du risque	Keith G. Martell (président) Ana Arsov Cherie L. Brant Elio R. Luongo	Supervision de la gestion des risques de la Banque : • Approuver le cadre de gestion des risques d'entreprise (le « cadre de gestion des risques ») et les cadres de gestion des catégories de risques connexes ainsi que les politiques qui établissent les niveaux

COMITÉ	MEMBRES*	PRINCIPALES RESPONSABILITÉS
	Frank J. Pearn Paul C. Wirth	d'approbation appropriés pour les décisions et les autres mécanismes de gestion des risques auxquels la Banque est exposée. • Examiner et recommander la prise de position en matière d'appétit pour le risque d'entreprise de la Banque aux fins d'approbation par le conseil et exercer une surveillance des principaux risques de la Banque comme le prévoit le cadre de gestion des risques. • Examiner le profil de risque et la performance de la Banque par rapport à l'appétit pour le risque. • Fournir une tribune à l'analyse globale de la vision de l'entreprise en matière de risque, y compris l'évaluation des tendances et des risques actuels et émergents.
Comité d'audit	Nancy G. Tower (présidente) Elio R. Luongo Nathalie M. Palladitcheff S. Jane Rowe Mary A. Winston Paul C. Wirth	Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de la Banque et du respect des exigences de réglementation : • Assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable. • Superviser l'efficacité des contrôles internes, notamment le contrôle interne relatif à la présentation de l'information financière. • Recommander au conseil la nomination de l'auditeur nommé par les actionnaires aux fins d'approbation par les actionnaires ainsi que la rémunération et les modalités de la mission de l'auditeur nommé par les actionnaires aux fins d'approbation par le conseil. • Superviser le travail de l'auditeur nommé par les actionnaires, y compris en lui demandant de faire rapport directement au comité. • Examiner les rapports de l'auditeur nommé par les actionnaires, du chef des finances, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun. • Assurer l'établissement et le maintien de politiques et programmes visant raisonnablement à ce que la Banque respecte et continue de respecter les lois et règlements qui la régissent. • Agir à titre de comité d'audit pour certaines filiales de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale.

COMITÉ	MEMBRES*	PRINCIPALES RESPONSABILITÉS
Comité de redressement	S. Jane Rowe (présidente) Ana Arsov Keith G. Martell Frank J. Pearn Nancy G. Tower	Le comité est chargé de surveiller le respect par la Banque et ses filiales des exigences énoncées dans les ordonnances et les accords connexes liés à l'application de la réglementation : • Surveiller, superviser et évaluer, au moyen de rapports de la direction au comité, la conformité de la Banque aux dispositions de toutes les ordonnances liées à l'application de la réglementation, y compris les progrès par rapport aux jalons et aux autres cibles. • Examiner et recommander à l'approbation du conseil de la Banque toutes les mesures nécessaires au respect des éléments spécifiquement assignés au conseil de la Banque dans les ordonnances et les accords connexes liés à l'application de la réglementation mentionnés ci-dessus. • Recevoir des rapports réguliers de la direction détaillant la forme de toutes les mesures prises par la direction et la manière dont elles seront mises en œuvre au niveau des première, deuxième et troisième lignes de défense, en réponse aux exigences et aux engagements en matière d'application de la réglementation. • Présenter des rapports réguliers au conseil de la Banque sur les activités du comité et son évaluation des progrès de la direction relativement au respect des exigences liées à l'application de la réglementation. • Examiner et évaluer si les équipes de redressement disposent de ressources financières et de gestion, de processus, de personnel, de technologie et de systèmes de contrôle suffisants pour mettre en œuvre et maintenir les activités de redressement nécessaires pour répondre aux exigences liées à l'application de la réglementation.

**au 28 octobre 2025*